

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2025

PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 1029)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 59

présenté par
M. Bazin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« domaines d'activités et de »

les mots :

« missions et les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vient mettre le terme « missions » à la place du terme « domaine » en cohérence avec l'objet du présent article.